

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT
14 DÉCEMBRE 2017

Procès-verbal de la réunion de la commission du développement durable et de l'environnement tenue au Service du développement durable et de l'environnement, le **14 décembre 2017**, à 8h30.

PRÉSENTS : M. Simon-Olivier Côté, président, M. Kevin Armstrong, conseiller, M. Denis Simard, directeur général adjoint, M. Denis Bernier, directeur du Service du développement durable, Mme Nancy Bourgeois, coordonnatrice au Service du développement durable

Madame Nancy Tremblay agit à titre de secrétaire.

Heure du début des délibérations 8H45
Les affaires et la correspondance suivantes sont considérées :

1. OUVERTURE DE LA REUNION :

M. Simon-Olivier Côté souhaite la bienvenue à tous et propose de faire un tour de table pour faire les présentations.

2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour est accepté en ajoutant les sujets suivants au varia : 12.1 : Ressources humaines, 12.2 : Fonds AES, 12.3 : Projets 2018-2019.

3. LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 SEPTEMBRE 2017 :

VS-CDD-2017-1

QUE le procès-verbal de la réunion de la commission du développement durable et de l'environnement tenue le 14 décembre 2017 soit par la présente adopté par le comité exécutif.

Adopté à l'unanimité.

Il est également proposé d'inviter, à l'hiver 2018, l'organisme Eurêko pour présenter le portrait global de leurs projets.

4. STRUCTURE DE LA COMMISSION :

4.1. Représentativité (sièges) :

VS-CDD-2017-2

CONSIDÉRANT que la Commission du développement durable et de l'environnement recommande au comité exécutif d'aller en appel de candidature afin de recruter des citoyens ou représentants d'organismes (entre 2 et 4) ayant un intérêt pour les 4 piliers du développement durable afin de siéger à la commission du développement durable et de l'environnement. Suite à la sélection faite par la commission, une entente de confidentialité sera signée avec eux.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le comité exécutif autorise la Service du développement durable et de l'environnement à aller en appel de candidature afin de recruter des citoyens ou représentants d'organismes ayant un intérêt pour les 4 piliers du développement durable.

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT

14 DÉCEMBRE 2017

4.2. Dénomination :

On se questionne à savoir s'il serait pertinent de retirer le mot « environnement » dans l'appellation du service et dans le nom de la commission considérant le fait que l'environnement est un des piliers du développement durable. Ce point sera discuté avec les nouveaux membres lors d'une prochaine commission.

4.3. Fonctionnement (nombre de rencontres, etc.) :

Il est proposé que les rencontres se tiennent le 2^e jeudi du mois de 8h30 à 10h30. Nous débuterons la périodicité en janvier 2018.

VS-CDD-2017-3

QUE le procès-verbal de la Commission du développement durable et de l'environnement soit entériné par le comité exécutif pour fins de décision.

Adopté à l'unanimité.

5. MATIÈRES ORGANIQUES :

Monsieur Denis Bernier rappelle aux membres que la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles demande aux municipalités de bannir le papier et le carton de l'enfouissement depuis 2013, de bannir le bois de l'enfouissement depuis 2014 ; d'atteindre un taux de valorisation de la matière organique de 60 % en 2015 et de retirer de l'enfouissement toute matière organique en 2020. Comme le marché est en constante fluctuation, une quinzaine d'analyses ont été effectuées par le Service du développement durable et de l'environnement. Les différents scénarios seront présentés lors d'une prochaine commission incluant pour chacun, les inconvénients et les avantages. **DOSSIER À SUIVRE**

6. MODIFICATION DE ZONAGE (LATERRIERE) :

Monsieur Denis Bernier résume la situation actuelle concernant le terrain avoisinant le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Laterrière et précise que le zonage actuel restreint les activités autorisées sur ce site. Une demande de modification de zonage sera déposée au CAGU et à la CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole) pour affecter au terrain un zonage I5 autorisant le traitement de matière résiduelle. **DOSSIER À SUIVRE**

7. ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ ÉCO CENTREPRISE QUÉBEC :

Monsieur Denis Bernier informe les membres qu'un sommaire de dossier a été déposé au comité exécutif afin que la Ville de Saguenay adopte l'entente avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et mandate Monsieur Denis Bernier comme signataire. Le tout afin de pouvoir partager certaines informations tout en protégeant la confidentialité de ces informations.

8. TABLE DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER (TRHF) / DEMANDE DE PROLONGATION:

Monsieur Denis Bernier informe les membre qu'un sommaire de dossier a été déposé au comité exécutif afin que la Ville de Saguenay demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de même qu'à ces partenaires Éco Entreprise Québec et Recyc-Québec de prolonger le *Programme de récupération hors foyer* afin de permettre aux municipalités de finaliser les démarches d'implantation d'équipements favorisant la récupération et d'augmenter le montant du financement maximal afin de permettre aux grandes municipalités d'accélérer le processus d'implantation.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT

14 DÉCEMBRE 2017

9. POLITIQUE GESTION DES BACS ROULANTS :

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay s'est dotée d'un nouveau règlement portant sur la collecte et la gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay désire améliorer les performances de récupération et de recyclage sur son territoire ;

Monsieur Denis Bernier informe qu'un sommaire de dossier a été déposé au comité exécutif afin que la Ville de Saguenay adopte les modifications apportées à la politique de gestion des bacs roulants.

10. PROGRAMME DE COUCHES RÉUTILISABLES :

CONSIDÉRANT que le programme de subvention des couches réutilisables permet l'atteinte des objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ;

CONSIDÉRANT que les montants injectés au programme en 2017 ont été complètement octroyés ;

CONSIDÉRANT que les demandes d'aides financières pour les couches réutilisables sont en progression ;

CONSIDÉRANT qu'Eurêko est l'organisme qui distribue les aides financières relatives au programme de couches réutilisables depuis 2011.

Monsieur Denis Bernier informe les membres qu'un sommaire de dossier a été déposé au comité exécutif afin que la Ville de Saguenay verse un montant de 8 000 \$ à l'organisme Eurêko pour l'octroi des subventions.

11. AOMGMR :

CONSIDÉRANT que l'association des organismes municipaux de gestion de matières résiduelles (AOMGMR) est un regroupement d'organismes municipaux visant à fournir une assistance technique aux élus et aux gestionnaires municipaux, par la mise en commun de l'expertise municipale en gestion de matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT que l'AOMGMR accompagne ses municipalités membres avec l'objectif de favoriser une gestion plus efficace et efficiente, tout en respectant la capacité de payer des citoyens ;

CONSIDÉRANT que la ville est membre de l'AOMGMR depuis plus de 15 ans ;

CONSIDÉRANT que les membres de l'AOMGMR désirent que monsieur Denis Bernier devienne membre du conseil d'administration de l'Association et que cette participation est intéressante pour la Ville.

Monsieur Denis Bernier informe les membres qu'un sommaire de dossier a été déposé au comité exécutif afin que la Ville de Saguenay accepte que Monsieur Denis Bernier soit membre du conseil d'administration de l'AOMGMR.

12. AUTRES SUJETS :

12.1. Ressources humaines :

Monsieur Denis Bernier informe les membres qu'une ressource dédiée à plein temps au DD devait faire partie du service. Cette proposition provient de discussion avec les membres de la commission au courant de l'automne 2017. Cependant, lors du dépôt du budget, les fonds pour cette ressource ont été coupés. Les membres de la commission

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT
14 DÉCEMBRE 2017

désirent représenter la demande d'une ressource dédiée au DD. Denis Bernier verra à déposer une demande d'effectif au prochain CRH.
DOSSIER À SUIVRE

12.2 Fonds AES :

Monsieur Denis Bernier informe les membres que ce fonds a été créé suite à une recommandation des citoyens lors des consultations publiques tenues préalablement à l'ouverture du lieu d'enfouissement technique (LET) et qu'il prend fin en même temps que la fermeture du site. Des discussions ont été entamées avec la RMR concernant la possibilité de créer un fonds similaire associé au LET d'Hébertville-Station. Aucune décision n'a été prise à cet effet. **DOSSIER À SUIVRE**

12.2 Projets 2018-2019 :

REPORTÉ POUR RENCONTRE EN JANVIER 2018

13. FERMETURE DE LA REUNION :

Levée de la réunion à 11H30

/nt

Simon-Olivier Côté, président